

Vers une comparaison de l'efficacité de la formation des agriculteurs en Europe

Nelly Stéphan



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/332>

ISSN : 1777-5434

Éditeur

Association des ruralistes français

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2003

ISSN : 1280-374X

Référence électronique

Nelly Stéphan, « Vers une comparaison de l'efficacité de la formation des agriculteurs en Europe », *Ruralia* [En ligne], 12/13 | 2003, mis en ligne le 29 janvier 2009, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/332>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Tous droits réservés

Vers une comparaison de l'efficacité de la formation des agriculteurs en Europe

Nelly Stéphan

- 1 L'exigence de l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles dans un contexte international de concurrence sévère a entraîné une insistance mise sur la hausse de la qualification de la population agricole ¹. En effet, on estime en général qu'il y a une relation étroite entre le degré de qualification et l'efficacité économique des entreprises, agricoles ou non. Les décideurs politiques européens ont donc mis en place des règlements incitant les agriculteurs désirant s'installer à faire la preuve qu'ils ont la « capacité professionnelle agricole » ². Pour cela, ces derniers doivent obtenir un diplôme agricole s'ils veulent bénéficier des aides aux investissements pour leur exploitation agricole. Chaque État membre de la CEE a été laissé libre d'adapter ces règlements à la situation législative et administrative de son pays. Quelle que soit la formule choisie, il semble important que les pouvoirs publics veillent à ce que les futurs agriculteurs disposent d'un système de formation professionnelle agricole leur permettant d'acquérir les savoirs et les savoir-faire indispensables à l'exercice de leur métier. L'intervention des pouvoirs publics se traduit également par la mise en place d'incitations financières pour amener les exploitants à la qualification professionnelle minimale jugée nécessaire à l'exercice du métier. Ces choix politiques impliquent donc des investissements financiers importants.
- 2 Les fondements de cette politique reposent sur l'idée qu'un agriculteur plus formé est un agriculteur plus efficace. Or, si cette relation a été démontrée pour les agricultures des pays en voie de développement ³, aucune recherche n'a été réalisée sur l'agriculture européenne. Dans cet article, nous présentons une analyse comparative des formations et des niveaux de formation des agriculteurs installés en Angleterre, en France, en Italie et en Pologne. Pour cela, nous nous sommes appuyée sur des données statistiques identifiant le niveau d'études et de formation des individus. Bien que les systèmes de formation soient différents d'un pays à l'autre, nous avons estimé que les catégorisations

utilisées permettent la comparaison entre les pays. Ensuite, après avoir comparé l'agriculture des quatre pays étudiés, nous avons examiné l'activité économique des exploitations afin de voir s'il est possible d'envisager une corrélation entre le niveau de qualification et l'efficacité économique des agriculteurs.

Comparaison des systèmes de formation professionnelle agricole

Problèmes méthodologiques de l'éducation comparée

- 3 Procéder à l'analyse comparative des systèmes de formation agricole conduit à s'appuyer sur des données statistiques identifiant le niveau d'études et de formation des individus. Ces données sont le résultat d'agrégats statistiques fondés sur des équivalences de niveau d'éducation considérées comme allant de soi. Pour étudier la rentabilité de ces systèmes, on ajoute des données concernant les positions professionnelles des individus ayant suivi la formation, ce qui suppose de disposer des définitions précises des métiers concernés. Or, la manière dont un pays construit et présente ses statistiques révèle l'image qu'il veut donner de lui-même, tant au niveau national qu'au niveau international. Pour établir des équivalences, il faudrait avoir une bonne connaissance des configurations particulières que forment les systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur mode d'articulation au marché du travail. Cette connaissance est difficile. De ce fait, on peut soit considérer que toute situation est de nature singulière et dans ce cas, toute comparaison est impossible, soit estimer que sous couvert d'une harmonisation statistique il est possible de procéder à des catégorisations globalisantes et effectuer des comparaisons. Il convient néanmoins d'être prudent quant à l'interprétation des chiffres.
- 4 Pour réaliser des comparaisons internationales, la méthode doit être construite en fonction de ce que l'on souhaite observer. La comparaison doit porter sur des concepts (sélectivité sociale, valeur d'un diplôme) plus que sur des indicateurs observables comme les diplômes, par exemple, qui peuvent cacher des réalités différentes d'un pays à un autre. Le problème de la catégorisation et de la standardisation des diplômes ne se pose que lorsqu'il s'agit par exemple d'établir des équivalences fonctionnelles entre des diplômes. Comparer est donc un exercice difficile. Notre choix a été de comparer des fonctions en nous appuyant sur la notion d'équivalence fonctionnelle : A et B sont équivalents du point de vue fonctionnel si tous les deux sont susceptibles de résoudre le même problème X. En effet, « si le système d'enseignement doit certaines de ses propriétés de structure et de fonctionnement aux fonctions qui lui incombent dans toutes les sociétés où la transmission de la culture se trouve confiée à une institution universitaire, c'est par l'analyse des fonctions de ce système et par l'examen du poids relatif de chacune d'entre elles que doit, semble-t-il, commencer toute comparaison »⁴.
- 5 Dans notre cas, il s'agit de se concentrer sur les fonctions sociales, sur les résultats et les produits, du système d'enseignement agricole pour le groupe des agriculteurs. Autrement dit, nous comparons des systèmes institutionnels complexes dont la fonction est de diffuser les connaissances nécessaires à l'exercice du métier d'agriculteur. Par conséquent, nous avons considéré que les différences entre les conditions d'exercice de ce métier dans différents pays européens ne sont pas plus importantes que les différences

interrégionales en France où, malgré cette diversité on ne définit qu'un unique métier d'agriculteur, avec des options spécialisés⁵.

Les systèmes de formation professionnelle agricole britanniques, français, italiens et polonais

- 6 L'Angleterre, la France, l'Italie et la Pologne disposent d'un système national de formation technique et professionnelle agricole pouvant assurer une qualification des futurs chefs d'exploitation. Bien que comportant des différences, ils présentent des points communs :
1- l'orientation vers l'enseignement agricole peut se faire à la fin du premier cycle secondaire (ou à la fin de la scolarité obligatoire), c'est à dire vers 14-15 ans ;
2- l'organisation de la formation agricole correspond aux modalités habituelles de l'enseignement général et technique. La formation est réalisée en établissement avec des périodes de stage en exploitation ;
3- dans chaque pays, sont proposées au minimum deux filières de formation agricole : une filière qualifiée de courte ou de professionnelle, conçue directement en vue de l'exercice du métier ; une filière qualifiée de technique qui tout en assurant une compétence technique est d'un niveau plus élevé et plus théorique que la précédente pouvant déboucher sur l'enseignement supérieur agricole ou non.
- 7 Les fonctions sociales de l'enseignement agricole sont, en revanche, très différentes d'un pays à l'autre. En France, cet enseignement est préférentiellement destiné aux enfants d'agriculteurs, aux jeunes ruraux qui souhaitent devenir agriculteur ou exercer une activité professionnelle propre au milieu rural. Mais, du fait des démarches pédagogiques mises en place dans cet enseignement, il est aussi quelquefois une solution de remédiation pour des publics en difficulté. En Italie et en Angleterre, l'enseignement agricole n'est pas destiné prioritairement à la préparation des métiers agricoles : il est une voie comme une autre pour obtenir un diplôme permettant d'accéder à l'enseignement supérieur. En Pologne, la situation est en train d'évoluer.
- 8 Il n'y a plus qu'en France, que le système de formation professionnelle agricole demeure sous la tutelle du ministère de l'Agriculture expliquant sans doute le lien entre les objectifs de la politique agricole et l'organisation de la formation. En Angleterre, cet enseignement est sous la responsabilité du ministère de l'Emploi au même titre que l'ensemble de l'enseignement professionnel. En Italie, bien qu'il soit sous la tutelle du ministère de l'Instruction publique, il est sous la responsabilité de deux directions générales particulières à l'agriculture. En Pologne, tant que l'enseignement agricole était confié au ministère de l'Agriculture, son lien avec la politique agricole était très fortement marqué. C'est au moment où il est passé sous la responsabilité du ministère de l'Instruction publique que les liens avec l'agriculture se sont estompés, comme si ce secteur non rentable et mal perçu par la population devenait un secteur de seconde zone.

Comparaison des niveaux de formation des agriculteurs

- 9 Il est extrêmement compliqué de dresser un tableau comparatif des niveaux de formation des agriculteurs. En plus de la grande diversité des systèmes de formation, force est de reconnaître un manque de connaissance statistique des niveaux effectivement obtenus dans les formations suivies de chaque pays. C'est ce qui explique que les enquêtes

statistiques communautaires ne donnent pas le niveau de formation de la population agricole. Il est donc délicat, dans ces circonstances, de définir un étalon de mesure comparatif et significatif. Pour avoir des données, nous avons été contrainte d'utiliser les sources des différents États, même si, d'un pays à l'autre, les informations recueillies traitent du problème de la formation à partir de critères et sur des bases de quantification différentes rendant très difficiles les comparaisons.

Niveau de formation des agriculteurs britanniques

- 10 Il existe très peu de données concernant le niveau de formation des agriculteurs anglais. Toutefois, le tableau n° 1, indiquant le niveau d'éducation par secteur économique au Royaume-Uni en 1987, fait apparaître que la population agricole britannique bénéficie d'un niveau d'instruction inférieur à celles des travailleurs de l'industrie et des services. En effet, un travailleur agricole a nettement moins de chance qu'un travailleur de l'un des deux autres secteurs de terminer ses études secondaires.

Tableau n° 1 : Niveau d'éducation par secteur économique au Royaume-Uni en 1987 ⁶

	Agriculture		Industrie		Service	
	Effectifs en milliers	%	Effectifs en milliers	%	Effectifs en milliers	%
Études inférieures au 2 ^e cycle de l'enseignement secondaire	370	75	4 043	54	8 121	57
Études secondaires du 2 ^e cycle complet	17	3	271	4	1 177	8
Formation professionnelle non universitaire	82	17	2 377	32	2 064	14
Études sanctionnées par un diplôme universitaire	27	5	829	11	2 960	21
Ensemble	495	100	7 520	100	14 321	100

- 11 Les éléments recueillis concernant la nature de la formation des chefs d'exploitation anglais indiquent qu'ils suivent, avant tout, une formation de manager et de gestionnaire. La formation professionnelle agricole est destinée aux ouvriers, aux contremaîtres et aux régisseurs de grandes exploitations.

Niveau de formation des agriculteurs français

- 12 Contrairement aux autres pays européens, il existe pour la France des données plus précises sur les exploitations agricoles. Ces données sont publiées dans le Recensement général agricole (RGA). Ce dernier fait l'objet d'une publication par département ; il

contient également des données sur la formation des agriculteurs. Cela nous a permis de calculer un nombre moyen d'années de formation générale et de formation agricole des agriculteurs de chaque département.

- 13 La formation générale est une caractéristique relativement facile à appréhender, soit en niveau de formation, soit en nombre d'années. Dans le premier cas, on utilise le diplôme obtenu. Dans le second cas, il est possible d'attribuer à chaque individu le nombre d'années de formation générale théorique pour obtenir le niveau qu'il a atteint. Les années de redoublement ne sont pas prises en compte. La formation agricole est plus délicate à quantifier en terme de durée, ceci parce qu'il n'y a pas de réelle continuité dans cette formation. En effet, il existe beaucoup de passerelles permettant aux individus, à tout moment de leur scolarité, d'intégrer la formation agricole. En conséquence, pour obtenir un même diplôme, deux individus peuvent avoir suivi un nombre d'années de formation agricole différent. Par exemple, parmi les titulaires du Brevet de technicien agricole, certains sont entrés dans la formation agricole après une classe de seconde de l'enseignement général, d'autres après un diplôme universitaire, d'autres encore après avoir cumulé plusieurs diplômes de la formation agricole (CAPA, BEPA). Les premiers auront donc suivi deux années de formation agricole, les seconds une et les derniers entre quatre et six années.
- 14 Pour calculer un nombre moyen d'années de formation par département, nous avons dû effectuer des choix impliquant une simplification de la réalité. Ainsi, partant du postulat qu'il existe une continuité de la formation agricole, nous avons procédé comme suit pour attribuer un nombre d'années à chaque niveau. Selon le RGA de 1988, la formation agricole scolaire est scindée en six niveaux (« aucune », « primaire », « secondaire court », « secondaire long », « supérieur court » et « supérieur long ») auxquels nous avons attribué respectivement : 0, 2, 3, 5, 7 et 9 années de formation. Même si ce choix ne reflète pas l'ensemble des cas, il nous a permis de calculer un chiffre moyen pour identifier la formation agricole des exploitants de chaque département. La carte n° 1 livre une représentation du nombre moyen d'années de formation générale des agriculteurs de chaque département, alors que la carte n° 2 indique le nombre moyen d'années de formation agricole initiale. Toutes les deux montrent qu'il existe des différences régionales importantes entre les niveaux de formation des exploitants agricoles et que celles-ci se doublent d'une inégalité du type d'enseignement général suivi. Dans les régions du Nord et du Bassin parisien, le nombre moyen d'années de formation est élevé aussi bien pour la formation générale que pour la formation agricole initiale. En revanche, on remarque que pour le reste de la France, globalement, là où le nombre moyen d'années de formation générale est élevé, celui de la formation agricole initiale est plus faible : par exemple, dans le Midi, le nombre moyen d'années de formation générale est le plus élevé (entre 7,5 et 9) alors que le nombre moyen d'années de formation agricole initiale est le plus petit (entre 0,3 et 0,6). À l'inverse, lorsque la formation agricole initiale est plus développée, on observe que la formation générale l'est beaucoup moins. Les caractéristiques de développement économique et de traditions culturelles de chaque région peuvent, en partie, expliquer ces différences. Mais l'offre de formation ou encore les stratégies familiales de formation ont certainement une influence sur ces spécificités départementales.

Niveau de formation des agriculteurs italiens

- 15 La formation agricole occupe une place importante mais très inégale selon les régions. Il existe très peu de données nationales fiables sur cet enseignement. Les seules données disponibles sont celles du recensement de 1982, résumées dans le tableau n° 2 : premièrement, il indique que pour cette année-là, seulement 2 % des chefs d'exploitation étaient titulaires d'un diplôme agricole ; deuxièmement, il souligne l'importance des non diplômés et de ceux ayant quitté l'école au niveau élémentaire (plus de 86 %). Si l'on compare le niveau de formation de l'exploitant avec la superficie de son exploitation, on observe que les exploitations de moins de 5 hectares bénéficient deux fois moins souvent d'un responsable titulaire d'un diplôme agricole que ceux ayant une entreprise plus grande. D'une façon plus générale, le pourcentage des diplômés (non compris école élémentaire) est proche de 29 % dans les exploitations de plus de 5 hectares, alors qu'il n'est que de 12,6 % pour les autres. Le recensement de 1982 indique également que le niveau de formation des exploitants les plus jeunes est légèrement supérieur à celui des plus anciens.

Tableau n° 2 : Niveau de formation des chefs d'exploitation italiens ⁷

Nature du diplôme		effectif	%
Laurea	Agricole	7 623	0,2
(enseignement supérieur)	Autre	49 139	1,5
Diploma	Agricole	18 914	0,6
(Bac+1)	Autre	108 397	3,4
Licenza media	Agricole	42 452	1,3
Licenza inferior (Brevet)	Autre	212 920	6,7
Licenza scula elementare (fin élémentaire)		1 887 412	59,2
Sans diplôme		862 803	27,2
Total		3 189 660	100

Niveau de formation des agriculteurs polonais

- 16 Dans les années 1980, un faible pourcentage des actifs agricoles avait une qualification professionnelle. Depuis cette date, comme le montrent les données du tableau n° 3, le niveau moyen de formation a légèrement progressé. Ceci est le résultat de l'arrivée dans les exploitations agricoles d'un nombre important de jeunes, généralement d'un plus haut niveau de formation, que les personnes plus âgées qui ont cessé leurs activités.

Tableau n° 3 : Niveau de formation des actifs présents dans les exploitations privées. 1988-1993 ⁸

Niveau de formation	1988	1993
Effectif total	3 701 000	3 200 000
Supérieur	0,5 %	0,45 %
Secondaire	7,15 %	11,15 %
Professionnel	17,35 %	26,85 %
Primaire (et inférieur)	75,15 %	61,65 %
Hommes	1 793 000	1 643 000
Supérieur	0,75 %	0,65 %
Secondaire	6,65 %	9,25 %
Professionnel	22,05 %	32,15 %
Primaire (et inférieur)	70,75 %	58,15 %
Femmes	1 908 000	1 557 000
Supérieur	0,45 %	0,35 %
Secondaire	7,45 %	13,25 %
Professionnel	13,05 %	21,25 %
Primaire (et inférieur)	79,25 %	65,35 %

- 17 Il convient de noter que le pourcentage de ceux ayant une formation supérieure a diminué. Ceci est probablement dû au fait que ces personnes ont décidé de quitter l'agriculture pour aller vers des secteurs d'activités où les conditions de travail et de rémunération sont meilleures. Il existe des variations régionales : ainsi le pourcentage d'agriculteurs bénéficiant d'une formation primaire varie de 64,6 % dans le centre du pays à 68,7 % dans l'Est et le Nord-Est, en passant par 66,5 % dans le Sud-Est. Si on compare le secteur agricole avec les autres secteurs de l'économie, on constate que le niveau moyen de formation est beaucoup plus bas en agriculture qu'ailleurs. Ceci correspondant à une plus faible demande de formation dans ce milieu, l'opinion commune dans les villages étant que celui qui reprend une exploitation agricole n'a pas besoin d'améliorer ses compétences en suivant une formation.

Tableau n° 4 : Niveau de formation des urbains et des ruraux en pourcentage ⁹

Niveau de formation	Urbains	Ruraux		
		Ensemble	Hommes	Femmes
Supérieur	16,0	2,8	2,4	3,4
Bac + 2 (policealne)	32,1	16,3	13,5	20,0
Secondaire général	9,4	3,6	1,6	6,1
Professionnel de base	30,3	34,8	42,8	24,5
Primaire	12,2	42,5	39,7	46,0
Total	100	100	100	100

- 18 Le tableau n° 4 montre qu'il existe des différences importantes entre le niveau de formation des ruraux et celui des urbains. De même, il indique des différences entre les hommes et les femmes du milieu rural. Ces dernières sont moins nombreuses à avoir suivi une formation professionnelle de base. En revanche, elles sont plus nombreuses à être titulaire d'un diplôme d'enseignement général de niveau bac+2.

Niveau de formation et installation en agriculture

- 19 En Angleterre, la notion d'installation n'existe pas. D'une part, parce que le jeune commence progressivement à prendre des responsabilités sur l'exploitation familiale entre 25 et 30 ans. Il devient chef d'exploitation au départ en retraite de son père. Il est alors âgé de 40 à 45 ans. Le changement de statut est un fait graduel. D'autre part, l'agriculture dans ce pays est une « industrie » compétitive qui ne justifie pas de mesures préférentielles. Il n'y a donc pas de politique de financement privilégiée de l'agriculture. La notion de capacité professionnelle agricole liée à la formation est pour l'heure étrangère à la mentalité britannique. Toutefois, la capacité pratique est une vieille tradition et la possession de certificats donne accès à des grilles de salaires.
- 20 En France, la politique agricole et la politique de formation sont fortement liées. C'est en 1973 que la dotation jeune agriculteur (DJA) a été mise en place en application du texte de la Communauté Européenne. En 1993, 70 % des jeunes agriculteurs qui s'installent bénéficient des aides à l'installation. Parmi ces derniers, 75 % ont un niveau de formation supérieure ou égal au niveau IV (baccalauréat).
- 21 La directive de la CEE de 1972 a été appliquée très tôt en Italie. En effet, pour obtenir la capacité professionnelle, le jeune doit justifier de trois ans d'activité et d'un diplôme du niveau brevet technicien. La directive 797 a ajouté l'obligation d'une formation de 150 heures pour ceux qui ne possèdent pas le diplôme requis. Mais l'application de cette mesure est très inégalement suivie dans les différentes régions. De plus, dans les faits, cette capacité professionnelle n'a pas beaucoup d'impact. Parce que le montant de la

prime versée quand le jeune vient renforcer le noyau familial est très faible et que le problème de l'installation ne se pose pas comme en France. En Italie, un chef d'exploitation quitte ses fonctions quand il quitte ce monde. Les « jeunes » exploitants qui s'installent sont en moyenne âgés de 50 ans. L'écart important entre le modèle d'installation sous-tendu par le règlement communautaire et les formes effectives de reproduction de l'agriculture italienne expliquent que l'application des mesures européennes d'aides à l'installation n'a eu qu'un impact assez faible dans ce pays.

- 22 N'étant pas dans l'Union Européenne, la Pologne n'est pas concernée par la directive européenne.

Vers une comparaison économique de l'activité agricole européenne

- 23 Avant d'envisager la comparaison de critères économiques concernant les exploitations, il importe de comparer l'agriculture des quatre pays étudiés.

L'agriculture en Angleterre, en France, en Italie et en Pologne

- 24 La situation de l'agriculture est aujourd'hui très différente dans ces quatre pays. L'Angleterre se distingue par une agriculture intensive, essentiellement de grandes cultures. La superficie agricole utile est de 17 millions d'hectares. La superficie moyenne des exploitations est de 60 hectares. En 1990, l'agriculture occupe une faible place dans l'économie nationale : 1,4 %¹⁰ du produit intérieur brut (PIB). Mais elle ne fait pas partie des priorités politiques du gouvernement.
- 25 En 1990, la France avoue une superficie agricole utile d'environ 30 millions d'hectares. La superficie moyenne des exploitations est de 23 hectares, mais il faut noter de fortes diversités régionales : des grandes exploitations de cultures céréalières dans le Bassin parisien et de très petites exploitations en bordure de la Méditerranée et dans les zones de montagnes. L'agriculture est très importante pour l'économie française, elle représente 2 % du PIB.
- 26 La superficie agricole utile de l'Italie est de 15 millions d'hectares mais les deux tiers sont dans des zones difficiles. La taille moyenne des exploitations est de 8 hectares, avec des disparités importantes (80 % des exploitations font moins de 5 hectares, soit 21,5 % de la Surface agricole utile (SAU) alors que 3 % des exploitations se partagent 50 % de la superficie totale). Bien que l'agriculture soit importante pour l'économie italienne (en 1990, elle représente 2,7 % de son PIB), le gouvernement n'en fait pas une priorité politique.
- 27 En Pologne, enfin, l'agriculture a toujours été un élément important de l'économie. La part de l'agriculture dans le PNB est de 6 % pendant la période 1991-1994. La SAU est de 19 millions d'hectares. La surface moyenne des exploitations privées n'est que de 5 à 6 hectares. Mais du fait de l'histoire, les structures d'exploitations varient nettement selon les régions. Dans l'Ouest et le Nord, la proportion d'exploitations de plus de 10 hectares atteint de 40 à 45 % et les fermes d'État ainsi que les coopératives de production occupent jusqu'à 60 % des surfaces. Dans le Sud-Est, les très petites exploitations de moins de 2 hectares sont les plus nombreuses, atteignant 50 à 60 % des effectifs. Dans l'Est et le Nord-Est, les exploitations, souvent petites, connaissent le retard

technique le plus important. Autour des grands centres industriels se sont maintenues des petites exploitations d'ouvriers-paysans, tandis que la croissance de la demande urbaine entraînait, dès le début du siècle, la constitution de ceintures d'exploitations intensives (maraîchères, fruitières ou laitières).

Évolution du nombre d'exploitation

Tableau n° 5 : Évolution du nombre d'exploitations ¹¹

	1975	1985	1995
Royaume-Uni	280 600	258 500	234 600
France	1 315 100	1 056 900	734 800
Italie	2 664 200	2 801 100*	2 482 100
Pologne	-	-	-
Europe des 12	6 930 000
UE à 15	7 341 500

- 28 En 1995, l'Italie rassemble plus du tiers (33,8 %) des exploitations de l'Union Européenne, la France 10 % et le Royaume-Uni 3,2 %. On enregistre une perte de plus de 44,2 % d'exploitations en France, contre 16,4 % au Royaume-Uni et 6,8 % en Italie. Mais du fait que les structures d'exploitations sont très différentes entre ces trois pays, cette comparaison est délicate à exploiter.

Part de la population active en agriculture

- 29 La part de la population active travaillant dans l'agriculture est un critère de comparaison intéressant. L'agriculture anglaise n'emploie qu'une part infime de la population active (2,2 % en 1995) : c'est le plus faible pourcentage d'Europe occidentale. En France, ce pourcentage est de 7,1 %, en Italie la part de la population active travaillant dans l'agriculture en 1990 est de 10,4 % alors qu'en Pologne, ce pourcentage atteint 25,7 %. En moyenne dans l'Union Européenne, le pourcentage de la population active travaillant dans l'agriculture est de 6,9 %.

Comparaison de l'activité agricole

Tableau n° 6 : Les actifs agricoles en 1995 (en milliers) ¹²

	Exploitants	Aides familiaux	Salariés permanents	Salariés saisonniers	Total actifs

	Personnes	UTA	Personnes	UTA	Personnes	UTA	UTA	UTA
Royaume-Uni	226,0	143,5	197,4	105,4	149,4	111,8	19,9	380,6
France	718,4	485,8	618,9	314,7	170,1	137,2	77,7	1 105,4
Italie	2 470,6	893,0	2 225,0	666,7	77,6	54,4	203,9	1 818,0
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-
UE à 15	7 241,7	3 441,0	7 028,6	2 441,7	984,4	784,0	628,6	7 295,3

- 30 L'activité agricole se mesure en Unité de travail annuel (UTA). Au sein de l'Union Européenne, les exploitants fournissent près de la moitié (47,2 %) de l'activité agricole et les aides familiaux le tiers (33,5 %). Ces pourcentages sont respectivement de 43,9 % et de 28,5 % en France, et de 49,1 % et de 36,7 % en Italie, et seulement de 37,8 % et de 27,7 % au Royaume-Uni. Ces données ne sont pas connues pour la Pologne. La quantité de travail salarié (UTA salariés permanents et saisonniers) représente 19,4 % de l'activité agricole de l'Union Européenne, 19,4 % en France, 14,2 % en Italie et 34,6 % au Royaume-Uni. Plus de la moitié du travail salarié (55,5 %) est assurée par une main-d'œuvre permanente. Ce pourcentage est plus important pour la France où il représente près des deux tiers (63,8 %), et encore plus pour le Royaume-Uni (84,9 %). En Italie, en revanche, la main-d'œuvre saisonnière est largement majoritaire (78,9 %).

Tableau n° 7 : Temps de travail consacré à l'exploitation en 1997 ¹³

	Nombre d'exploitants	En pourcentage du temps de travail		
		< 50 %	50-99 %	100 %
Royaume-Uni	233 200	35,6	14,3	50,2
France	679 800	35,6	14,2	50,2
Italie	2 315 200	71,6	12,6	15,8
UE à 15	6 989 100	58,3	15,1	26,6

- 31 En Italie, près des trois quarts des chefs d'exploitation travaillent moins de la moitié de leur temps sur leur exploitation (Tableau n° 7). Ces données confirment l'importance de la pluri-activité dans ce pays.

Comparaison de l'efficacité économique et financière des exploitations agricoles

- 32 Au sein de l'Union Européenne, les disparités de niveaux de revenus par unité de travail entre les États membres sont très fortes.

Tableau n° 8 : Disparité des situations économiques des exploitations agricoles dans la CEE ¹⁴

	Royaume- Uni	France	Italie	Pologne	Europe
Revenu par unité de travail agricole familial	171	159	95	-	100
Investissement brut moyen	162	189	39	-	100
Endettement total	304	287	8	-	100

- 33 Globalement, on observe que les agriculteurs anglais et français tirent de leurs exploitations des revenus nettement plus élevés que les agriculteurs italiens (Tableau n° 8). Ce résultat peut s'expliquer par le fait qu'en 1990, le degré d'investissement des agriculteurs varie fortement selon les pays et selon les productions. L'endettement est donc très variable et par conséquent les revenus diminuent d'autant. Les écarts sont pour une large part, la conséquence de politiques fiscales différentes à l'égard de l'entreprise agricole. Mais les besoins en investissement sont également très différents selon l'âge de l'exploitant. Or, l'âge moyen des exploitants est variable d'un pays à l'autre. La moyenne d'âge des chefs d'exploitation est supérieure à 55 ans en Angleterre, en France comme en Italie. Il n'y a qu'en Pologne où les chefs d'exploitation ont en moyenne moins de 50 ans.

Tableau n° 9 : Les revenus de l'exploitant et de sa famille selon l'âge (en écus) ¹⁵

	≤30 ans	31 à 40 ans	≤40 ans	41 à 50 ans	>50 ans	Ensemble
Royaume-Uni	16 409	17 470	17 293	16 415	17 449	17 120
France	13 290	14 062	13 762	15 669	15 480	14 637
Italie	10 456	13 532	12 723	12 855	10 546	11 054

- 34 L'analyse comparée « jeunes-aînés », présentée dans le tableau n° 9, montre que quel que soit le pays, les jeunes âgés de 30 ans et moins dégagent des résultats moins élevés que ceux de 30 à 40 ans. Le niveau de remboursement des emprunts explique pour une bonne part ces résultats.

- 35 La comparaison entre les trois pays confirme ce que montraient déjà les tableaux précédents : les exploitants du Royaume-Uni ont des revenus nettement plus élevés que ceux de la France et de l'Italie, et ceci quel que soit l'âge.

Tableau n° 10 : Revenu par unité de travail agricole familial des exploitations agricoles dans la CEE selon la production ¹⁶

	Royaume-Uni	France	Italie	Pologne	Europe
Céréales	181	138	72	-	79
Agriculture générale	303	160	74	-	79
Viticulture	-	383	108	-	172
Autres cultures permanentes	258	251	81	-	82
Bovins lait	207	131	140	-	137
Herbivores hors lait	53	109	141	-	89
Granivores	334	278	469	-	274
Élevages /cultures fourragères	147	120	93	-	85

- 36 Le revenu par unité de travail agricole familial varie selon la production. Mais cette variation n'est pas la même selon le pays. Comme l'indiquent les données du tableau n° 10, il semble nettement plus intéressant de détenir une exploitation « herbivores lait » en Italie qu'au Royaume-Uni. À l'inverse, conduire une exploitation d'agriculture générale au Royaume-Uni est plus rentable qu'en Italie. L'analyse de ces différences doit prendre en compte les caractéristiques géographiques des pays, mais aussi celles de l'insertion de ces productions dans l'économie générale.

Tableau n° 11 : Nombre d'exploitations en 1995 selon leur dimension économique en UDE ¹⁷

	< à 2 équiv./ blé	2 à 4 équiv./ blé	4 à 8 équiv./ blé	8 à 16 équiv./ blé	16 à 40 équiv./ blé	40 à 100 équiv./ blé	100 et plus équiv./ blé	Total
Royaume- Uni	44,0	21,9	28,0	28,6	40,9	44,2	26,8	234,6
France	137,1	63,6	66,4	89,7	188,1	149,0	40,7	734,8
Italie	1 302,4	398,7	321,5	222,9	153,6	62,3	20,7	2 482,1

Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-
UE à 15	2 724,6	1 150,5	1 052,5	871,3	857,1	510,1	175,3	7 341,5

37 Les données du tableau n° 11 montrent que plus du tiers des exploitations européennes ont une dimension économique très faible, inférieure à 3 hectares équivalent-blé. On compte 53 % d'exploitations de très petite taille en Italie. En revanche, 11 % des exploitations britanniques ont une dimension économique au moins égales à 150 hectares équivalent-blé. La France est dans une position intermédiaire avec à la fois de petites et de grandes unités.

* * *

38 Face à la nécessité de moderniser l'agriculture, les responsables politiques des pays européens ont décidé d'améliorer la qualification professionnelle des agriculteurs. En effet, les experts estiment que le niveau de qualification de la main d'œuvre a un impact sur l'efficacité économique et commerciale des exploitations agricoles. Ainsi, pour augmenter la compétitivité agricole et la qualité des produits, les décideurs politiques européens ont mis en place, en 1972, des règlements incitant les agriculteurs, qui souhaitent bénéficier des aides à l'installation, à obtenir un diplôme de formation agricole.

39 L'agriculture dans les quatre pays retenus a des caractéristiques très différentes¹⁸. L'Angleterre se distingue par une agriculture intensive occupant une faible place dans l'économie nationale et ne faisant pas partie des priorités politiques du gouvernement. En France, l'agriculture est très importante pour l'économie et bénéficie d'une place prioritaire dans les orientations gouvernementales. Il faut noter de fortes diversités régionales. Il en est de même pour l'Italie entre le nord et le sud de la péninsule ; mais bien que l'agriculture soit importante pour l'économie italienne, le gouvernement n'en fait pas une priorité. En Pologne, l'agriculture a toujours été un élément important de l'économie mais les décennies administrées et centralisées ont conduit, paradoxalement, au maintien d'un grand nombre d'exploitations familiales peu rentables.

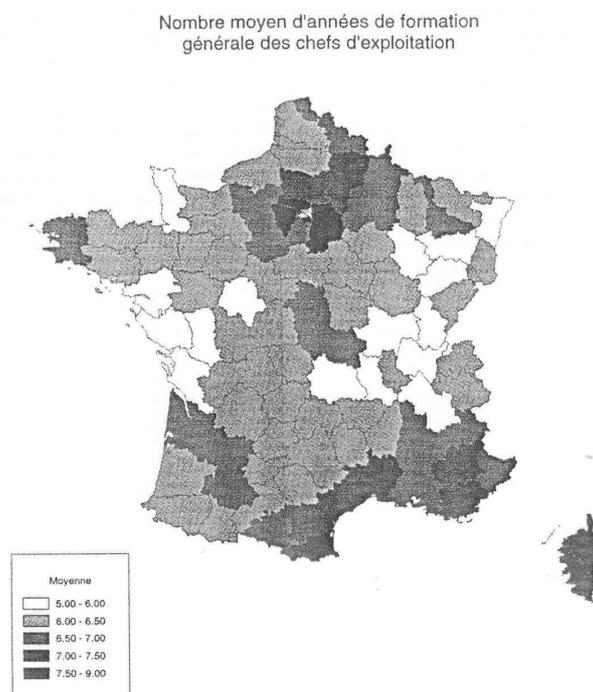
40 Dans les quatre pays, il existe un dispositif de formation technique et professionnelle agricole pouvant assurer la qualification des futurs agriculteurs. Bien que ces dispositifs présentent de grandes diversités d'un pays à l'autre, ils ont tout même des similitudes : orientation vers l'enseignement agricole à la fin du premier cycle secondaire ou à la fin de la scolarité obligatoire, formation réalisée en établissement avec des périodes de stage en exploitation, présence de deux filières de formation agricole (une filière courte et une filière qualifiée de technique).

41 L'analyse des niveaux de formation montre qu'il existe une grande variété dans la nature et le niveau de formation des chefs d'exploitation. Cette variété provient d'évolutions historiques du secteur agricole et de politiques éducatives très variables à l'intérieur de la CEE. Ces dernières entraîneront, vraisemblablement pendant longtemps encore, d'importantes inégalités de qualification, qui rejailliront sur la compétitivité respective des agricultures concernées.

42 Les données dont nous disposons pour les différents pays ne permettent pas de répondre avec précision à la question de l'impact de la formation des agriculteurs sur leur

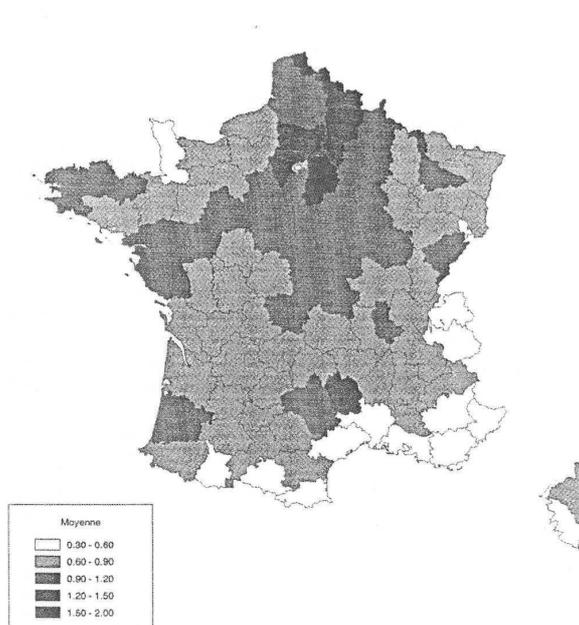
rentabilité. Nous avons seulement pu observer que pour l'Italie et la Pologne, où l'agriculture est un secteur peu rentable, les agriculteurs avouent un faible niveau de formation. À l'inverse, dans un pays comme la France, où l'agriculture est une activité performante, les agriculteurs bénéficient un meilleur niveau de qualification. Ces observations vont dans le sens de l'hypothèse selon laquelle un meilleur niveau de formation entraîne une plus grande efficacité économique des agriculteurs. Or, au Royaume-Uni, où l'agriculture est connue pour sa haute productivité, les agriculteurs ont un faible niveau de formation. La relation entre efficacité et formation n'est donc pas aussi immédiate et demande une analyse plus précise. Par ailleurs, si l'élévation du niveau de qualification de la formation technique et professionnelle peut constituer une voie positive pour la réussite économique des agriculteurs, il y a sans doute d'autres facteurs qui interviennent sur les résultats économiques des exploitations notamment les caractéristiques des exploitations (SAU, orientation technico-économique, structure juridique, etc.). S'assurer que les chefs exploitation s'installent dans des conditions minimales leur assurant la réussite de leur installation peut être une voie intéressante pour la politique agricole.

43 **Carte n° 1 : Niveau moyen de formation générale des agriculteurs français** ¹⁹



44 **Carte n° 2 : Niveau moyen de formation agricole initiale des agriculteurs français** ²⁰

Nombre moyen d'années de formation agricole initiale des chefs d'exploitation



NOTES

1. Cet article est la suite de la recherche « Dynamique des systèmes de formation agricole : comparaison européenne », financée dans le cadre du contrat de plan État-Région de Bourgogne dont les résultats sont disponibles à l'ENESAD.
2. Directive socio-structurelle n° 72/159 relative à la modernisation des structures de l'agriculture (1972).
3. Dean T. JAMISON et L.J. LAU, *Farmer education and farm efficiency*, Published for the world Bank, Baltimore/Londres, The Johns Hopkins University Press, 1982.
4. Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON, « La comparabilité des systèmes d'enseignement », dans Robert CASTEL et Jean-Claude PASSERON [dir.], *Éducation, développement et démocratie. Algérie, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie, Pays arabes, Yougoslavie*, Paris/La Haye, Mouton, 1967, pp. 21-58.
5. Nous rejoignons ainsi la démarche utilisée par la Commission européenne lorsqu'elle compare des diplômes : sont réputés équivalents des diplômes permettant d'exercer le même métier dans deux pays différents.
6. Source : OCDE 1994.
7. Source : recensement 1982.
8. Source : GUS-Sytuacja na wiejskim rynku pracy [...], Warszawa, 1994, s.41.
9. *Idem*.

10. Pour comparaison, en 1987, ce pourcentage est de 2,7 % pour la Communauté Européenne.
11. Source : Eurostat-Enquêtes structures. * : données 1982.
12. Définitions Eurostat : *Actif agricole régulier* : a travaillé chaque semaine au cours des douze mois qui ont précédé l'enquête. Il appartient à la main-d'œuvre familiale (exploitant, aide familial) ou non (salarié permanent). Le salarié saisonnier travaille de façon irrégulière. *Aide familial* : conjoint ou autre personne de la famille de l'exploitant, actif sur l'exploitation. *Unité Travail Annuel (UTA)* : quantité de travail agricole fournie par une personne occupée à plein temps pendant une année. Source : Eurostat : enquête structure 1995.
13. Source : Eurostat : chiffres de 1997.
14. Indice 100 : Europe toutes exploitations. Source : Graph-Agri, 1993.
15. Source : RICA, 1987.
16. Indice 100 : Euro 12 1990/1991 pour toutes les exploitations. Source : Graph-Agri, 1993.
17. *Unité de dimension économique (UDE)* : la dimension économique des exploitations s'exprime en UDE, elle est définie sur la base de la marge brute standard totale de l'exploitation. *Marge brute standard (MBS)* : valorisation des différentes productions de l'exploitation à partir de coefficients standards. Elle peut être exprimée en hectares d'équivalent-blé, c'est-à-dire en nombre d'hectares dégageant la même marge brute. Une UDE correspond approximativement à 1,5 hectare équivalent-blé. En milliers d'exploitations. Source : Eurostat - Enquête structure 1995.
18. Bibliographie complémentaire : F. BONNIEUX, « Prise en compte de l'éducation comme facteur de production agricole : une analyse départementale », communication au colloque ASRDLF « Les changements structurels régionaux », Rennes, INRA, 1988 ; Michel BOULET, *Évolution de l'enseignement agricole*, Dijon, ENSSAA, 1979, 101 p. ; Michel BOULET et René MABIT, *De l'enseignement agricole au savoir vert*, Bibliothèque de l'éducation, Paris, Éditions L'Harmattan, 1991, 169 p. ; Michel BOULET et Nelly STÉPHAN, *Comparaisons européennes des systèmes de formation agricole*, Recherche financée dans le cadre du contrat de Plan État-Région Bourgogne, Dijon, ENESAD, 2002, 176 p. publiée : Michel BOULET et Nelly STÉPHAN, *L'enseignement agricole en Europe. Genèse et évolution*, Collection histoire et mémoire de la formation, Paris, Éditions L'Harmattan, 2003, 232 p. ; Agnieszka BRANCZEWSKA NOWAKOWSKA, *L'enseignement agricole outil de la modernisation de l'agriculture polonaise. Intérêts et limites de l'expérience française*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, co-tutelle des Universités de Bourgogne et de Warmie-Mazurie (Pologne), 2001, 328 f° + 33 f° d'annexes ; Marie DURU-BELLAT, Annick KIEFFER et Irène MEARELLI-FOURNIER, « Le diplôme, l'âge et le niveau : sens et usages dans les comparaisons des systèmes éducatifs », dans *Sociétés contemporaines*, n° 26, 1997, pp. 45-72 ; Alain MINGAT et Nelly STÉPHAN, « Évaluation de l'efficacité externe de la formation des agriculteurs », dans *Revue Formation emploi*, n° 59, juillet-septembre 1997, pp. 23-36 ; Nelly STÉPHAN, *L'investissement éducatif et son efficacité : Evaluation de l'efficacité externe de la formation des agriculteurs*, Ministère de l'Éducation nationale Direction de l'évaluation et de la prospective, Dossier éducation et formations, n° 47, décembre 1994 ; Nelly STÉPHAN, *Évaluation de l'efficacité externe de la formation des agriculteurs*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Bourgogne, 1996.
19. Sources : RGA 1988.
20. *Idem.*

RÉSUMÉS

L'effet positif de la formation sur la productivité des agents économiques justifie, pour l'administration, l'affectation croissante des ressources publiques à ce chapitre. Cette hypothèse s'appuie, entre autres, sur la théorie du capital humain. Qu'en est-il dans le secteur agricole ? Cet article tente d'y répondre, en comparant le niveau de formation des agriculteurs et la rentabilité économique des exploitations de quatre pays : le Royaume-Uni, la France, l'Italie et la Pologne.

Towards a Comparison of the Efficiency of European Agricultural Forming Systems

The positive effect of professional formation on the productivity of economic agents is, for the administrations, a justification for the allocation of increasing public resources. This hypothesis is partly founded on the theory of human capital. How does it apply to European agriculture? Are better-trained farmers more efficient according to economic standards? This article attempts to answer these questions, comparing the level of farmers' training and the profitability of farming in four European countries: Great Britain, France, Italy and Poland.

INDEX

Index géographique : France, Italie, Grande-Bretagne, PL

Index chronologique : XXI^e siècle